

# COMMUNE DE BONVILLERS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Vincent LOISEL

Présents : Monsieur Vincent LOISEL, Madame Isabelle ROUSSELLE, Madame Marie-José MATHON, Monsieur Sébastien GERARD, Monsieur Christophe FRUCHART, Monsieur Léandre ROBART, Monsieur Maxime GRIOCHE, Madame Danielle DELAFONTAINE, Madame Joëlle DANNEEL et Monsieur Christophe DELATTRE Excusés : Madame Sandrine BONNEMENT donne procuration à Monsieur Sébastien GERARD

Secrétaire de séance Sandrine BONNEMENT

Présence du public

Lecture et approbation faite du compte rendu de la réunion du 20 mars 2026, Monsieur le Maire informe que Madame Joëlle DANNEEL sera rajoutée à la commission de travaux

### 1. Evènement passés et à venir

- 28 mars Remue Village propose une soirée « printemps »
- 5 avril chasse à l'œuf, le Comité des fêtes souligne le manque d'enfants à cet évènement. Afin d'éviter le gaspillage Monsieur le Maire propose de faire un sondage avant et si des chocolats ne sont pas distribués cela pourrait faire plaisir aux aînés de leurs en distribuer comme cela se faisait avant.
- 26 avril randonnée les 3 châteaux ; 180 randonneurs + bénévoles
- 8 mai commémoration
- 23 mai passage de la course cycliste « les Routes de l'Oise »
- 5 juillet brocante « remue village »
- 13 juillet Feux d'artifice et repas champêtre Association du Comité des Fêtes
- 14 juillet défilé et verre de l'amitié
- 15 août Association du Comité des Fêtes, le Comité a distribué un sondage pour décider de la manifestation choisie

Entrée de Monsieur Christophe Delattre à 18h39

### 2. Délibération pour vote de BP 2026

Monsieur le Maire présente le BP 2026 équilibré en dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement, une modification à l'intérieur du chapitre 011 est acceptée par le Conseil Municipal

|                         | INVESTISSEMENT     | FONCTIONNEMENT     |
|-------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>DEPENSES</b>         | 17 180.56€         | 407 018.00€        |
| <b>RESTE A REALISER</b> | 286 089.44€        |                    |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>   | <b>303 270.00€</b> | <b>407 018.00€</b> |
| <b>RECETTES</b>         | 74 219.70€         | <b>407 018.00€</b> |
| <b>RESTE A REALISER</b> | 229 050.30€        |                    |
| <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>303 270.00€</b> | <b>407 018.00€</b> |

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le vote du BP 2026**

Monsieur le Maire propose d'organiser une inauguration de la RD 112, de l'école et du cimetière avec les financeurs, la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre 2026. Monsieur le Maire demande à la secrétaire de trouver une date avec le Département pour une inauguration un samedi matin en septembre.

Monsieur Sébastien GERARD évoque la possibilité d'instituer une taxe de séjour.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la tenue de la réunion du Syndicat scolaire, la semaine prochaine, où seront abordées, dans les années à venir, des possibilités de fermetures de classes.

Monsieur Sébastien GERARD rappelle que si l'école maternelle venait à fermer les locaux de la mairie qui vont être rénovés, pourront toujours être utilisés pour d'autres usages.

**3. Délibération pour permettre la fongibilité entre les chapitres hors 012**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la fongibilité entre les chapitres pour faciliter à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres hors charges du personnel, tout en respectant la limite de 7.5% des dépenses réelles.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

**4. Délibération pour définir le référent apostille**

Vu le décret du 17 septembre 2021, Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de désigner un référent apostille. « *L'apostille est une procédure simplifiée de légalisation. Elle remplace la légalisation pour les pays où elle s'applique. La légalisation et l'apostille attestent les informations suivantes : Véracité de la signature de l'auteur du document.* »

Le Conseil Municipal propose Monsieur Vincent LOISEL Maire de Bonvillers comme référent apostille

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour désigner Monsieur Vincent LOISEL comme référent apostille**

**5. Délibération pour désigner la liste de la commission des impôts CCID.**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; - de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ; - de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Monsieur propose de présenter une liste à la commission des impôts CCID

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

**6. Délibération pour la mise en place de la cotisation FONPEL retraite pour les élus**

Monsieur le Maire propose de permettre aux élus de cotiser au FONPEL qui est une caisse de retraite pour les élus ;

Le Maire

1<sup>ère</sup> adjointe

2<sup>ème</sup> adjoint

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

**7. Délibération pour remettre l'éclairage nocturne**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre « du Plan sobriété de l'Etat », la commune avait décidé d'éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 4h00.

Une décision avait été prise en période de crise ukrainienne et de hausse des coûts pour limiter la hausse. La commune s'est aperçue Dans un 2<sup>nd</sup> temps que les caméras ne fonctionnaient pas de façon efficaces avec une extinction totale. C'est pourquoi de nouveau est proposé de remettre l'éclairage Public en fonction toute la nuit.

Une partir du Conseil souhaite que l'éclairage nocturne revienne.

Madame Isabelle Rousselle informe les membres du Conseil Municipal du souci du renouvellement des leds qui interviendront plus rapidement vu la fermeture de l'éclairage.

Madame Joëlle Danneel propose de faire un sondage.

Une participation citoyenne pour ce genre question pourrait être intéressante dans l'avenir selon les sujets.

Monsieur Christophe Fruchart rappelle le problème du manque de luminosité sur la vidéo-protection.

Madame Sandrine Bonnement et Madame Joëlle Danneel proposent de mettre un mot dans la gazette pour expliquer la raison du changement pour l'éclairage public

#### **Le Conseil Municipal vote à la majorité pour ne pas faire de sondage**

Pour : 4

Contre : 7

Abstention : 0

#### **Le Conseil Municipal vote à la majorité de remettre l'éclairage public la nuit**

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 2

### **8. Points sur l'abri de bus**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du déplacement de l'abri de bus pour une meilleure visibilité des passagers. Une poubelle sera installée à côté de l'abri de bus.

Monsieur le Maire informe de la non-réception des travaux de la RD112 car des finitions doivent avoir lieu. Monsieur le Maire a demandé un devis pour régulariser des erreurs antérieures.

### **9. Points sur les éoliennes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'impossibilité de construire des éoliennes dans un périmètre de 70 km autour de Doullens. Monsieur le Maire rappelle que les 2 éoliennes de Bonvillers vont arriver à terme bientôt ce qui provoquera une perte financière pour la commune. Monsieur le Maire a demandé un courrier explicatif, à la société d'éoliennes, concernant les 2 éoliennes de Bonvillers et sur l'impossibilité pour la commune de les réinstaller ainsi que d'expliquer pourquoi d'autres sont installées en amont.

### **10. Point sur un arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds**

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté pour le chemin de Wavignies interdisant aux poids lourds de l'emprunter. Monsieur le Maire propose de distribuer un mot pour les administrés riverains de ce chemin pour s'y garer correctement. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'achat d'un panneau d'interdiction afin de bloquer cette route aux poids lourds.

### **11. Points sur les travaux**

- Ecole : Monsieur le Maire propose de profiter des travaux de l'école pour faire un tri, il demande des volontaires pour le déménagement du mobilier de l'école, celui-ci aura lieu le samedi 04 juillet.
- Jardin du souvenir : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux doivent être réalisés en mai
- Projet d'achat de terrain ; soit à l'entrée du village rue de l'église, soit rue béhaize, soit rue du bois.

Le Conseil Municipal propose de s'intéresser plus particulièrement au terrain rue du bois qui est peu fréquenté.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du prix demandé par le vendeur, 42€/m<sup>2</sup> 62 000€ le prix rue du bois 66 000€ avec possibilité de préempter. Le Conseil Municipal propose de faire une proposition au SA HLM en envoyant la proposition des Domaines (40 000€)

- Salle des fêtes : Monsieur le Maire propose de réfléchir sur les décisions à prendre car l'arrière du bâtiment En fond de cours se dégrade , un artisan doit faire des devis
- Eglise : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé au département pour avoir leur aide dans le diagnostic des travaux à effectuer sur l'église et des financements possible.

### **12. Questions diverses**

- Un administré demande la date de l'installation des bancs.
- Monsieur le Maire doit se renseigner sur une convention possible pour la destruction des nids de frelons

Séance levée à 20h30

